



MUNICIPALITÉ DE
Saint-Boniface
Chaleureuse de nature

Communiqué aux citoyens

Objet : Prolongation de l'interdiction d'arrosage pour l'été

Cher(e)s citoyen(ne)s de Saint-Boniface,

Nous souhaitons vous informer que l'interdiction d'arrosage des pelouses et des surfaces asphaltées se poursuivra pour toute la durée de l'été. Cette décision vise à garantir la qualité de notre eau potable et à répondre à la forte demande en cette période estivale.

Rappel des mesures en vigueur :

- Interdiction d'arrosage des pelouses et des surfaces asphaltées.
- Remplissage des piscines et des spas interdit de 6 h à 20 h.
- Aucun permis d'arrosage ne sera délivré pendant cette période de restriction.

La problématique actuelle est uniquement liée à la filtration de l'eau. Ces mesures sont essentielles pour maintenir une eau de qualité, malgré l'augmentation de la demande. La couleur jaunâtre de l'eau est due à la présence de fer, qui n'est aucunement nocif pour la santé.

Nous vous remercions pour votre coopération et votre compréhension. Ensemble, nous pouvons assurer une gestion responsable de notre précieuse ressource.

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site Web:
<https://municipalitesaint-boniface.ca>

Cordialement,